

CATALONIA BACKGROUND INFORMATION [SÉRIE E / 2014 / 2.2 / FR]

Date: 28/03/2014

Auteur: Michel Leiberich*

LA QUESTION DE L'INDÉPENDANCE DE LA CATALOGNE – 300 ANS APRÈS LA PERTE DES LIBERTÉS INSTITUTIONNELLES

Le rôle de la société civile catalane

La Catalogne connaît depuis quelques années – plus précisément depuis que le Tribunal constitutionnel espagnol a profondément modifié l'essence même du dernier statut d'autonomie de 2006 - un renforcement sans précédent de l'idée que l'avenir du pays ne pourra plus se situer dans les limites de l'Etat espagnol, mais passerait forcément par la constitution d'un Etat catalan dans le cadre de l'Union Européenne. Parallèlement à cette évolution surgit l'idée – très largement majoritaire dans la population - qu'il serait urgent de consulter démocratiquement les citoyens de Catalogne pour qu'ils puissent exercer leur droit de décider de l'avenir du pays. Selon une enquête du Centre d'Etudes d'Opinion de la Généralité de Catalogne (CEO), publiée le 19 mars 2014, 74% des Catalans souhaiteraient être consultés, 87% accepteraient le résultat, 60% voteraient pour l'indépendance et 29% s'y opposeraient.

Le 10 juillet 2010 se déroulait à Barcelone une première grande manifestation, à laquelle participaient entre 1 million et 1,5 millions de personnes, dont le mot d'ordre était « Nous sommes une nation. C'est nous qui décidons ».

Le 11 septembre 2012 – jour de la fête nationale catalane, fixé en souvenir de la suppression des libertés historiques catalanes en 1714 et de la nécessité de les voir restaurées - une manifestation réunit dans les rue de Barcelone entre un million et demi et deux millions de personnes avec la devise « Catalogne, nouvel Etat de l'Europe ».

Le 11 septembre 2013 une chaîne humaine de 400 km, rassemblant 1.600.000 personnes, traverse toute la Catalogne à l'appel de l'Assemblée Nationale Catalane – une organisation fondée en 2012 qui se définit comme « une organisation de base transversale et unitaire qui a pour objectif l'indépendance de la nation catalane par des moyens démocratiques et pacifiques ». La chaîne humaine – « la voie catalane vers l'indépendance », était – selon Carme

Forcadell, présidente de l'Assemblée, « le symbole de l'unité du peuple catalan pour atteindre la souveraineté nationale ».

La particularité de ces mobilisations strictement pacifiques est le fait qu'elles soient entièrement impulsées par la société civile. Une société civile qui s'était déjà manifestée lors des référendums locaux sur l'indépendance catalane qui se sont tenus de 2009 à 2011 dans 168 municipalités du pays autour de la question : « Êtes-vous d'accord que la Catalogne devienne un État de droit, indépendant, démocratique et social, intégré dans la Communauté Européenne ? »

Ces référendums ont également impulsé la constitution de l'Association des Municipalités pour l'Indépendance à laquelle ont adhéré une grande majorité des municipalités catalanes. Cette association rappelle dans ses statuts que la Catalogne est une nation, car elle possède une langue, une culture, un droit spécifique, une tradition, des institutions, un sentiment d'appartenance et une volonté d'être. Elle considère que l'attitude négative de l'État espagnol envers la langue et la culture catalanes et l'étouffement de l'économie catalane par les structures de l'État rendent « nécessaires la création d'un État propre permettant aux Catalans de vivre en paix en tant que peuple et de travailler sans être spolié et sans spolier les autres ».

Ces deux éléments de base, l'identité linguistique et culturelle, d'une part, et le fonctionnement de l'économie, d'autre part, reviennent également dans la déclaration fondatrice de l'Assemblée Nationale Catalane où l'association accuse l'État espagnol de freiner le développement de l'économie catalane et de perpétrer un génocide culturel en précisant que le modèle actuel de l'État espagnol ne respecte pas la réalité plurinationale et plurilinguistique du territoire et crée des structures sociales, culturelles, administratives et économiques contraires au développement de la nation catalane.

L'entrée en scène des partis politiques

Il est fondamental, pour la compréhension du mouvement d'indépendance catalan, de se rendre compte que le monde politique catalan n'intervient qu'après la mobilisation de la société civile qui est le véritable moteur du processus. Les partis politiques n'interviennent qu'à la demande de la société civile - demande symbolisée par la rencontre de la présidente de l'Assemblée Nationale Catalane avec la Présidente du Parlement catalan, Núria de Gispert, le 11 septembre 2012.

Suite à cette rencontre, des élections parlementaires ont confirmé une majorité politique en faveur du « droit de décider », et le parlement catalan a voté en janvier 2013 la « Déclaration de souveraineté et du droit de décision du peuple de Catalogne » qui commence avec les mots « Conformément à la volonté démocratiquement exprimée par la majorité du peuple de Catalogne, le Parlement de Catalogne convient d'engager le processus visant à exercer le droit de décision afin que les citoyens de Catalogne puissent décider de leur avenir politique collectif, conformément aux principes suivants : souveraineté,

légitimité démocratique, transparence, dialogue, cohésion sociale, européenisme, légalité, rôle principal du Parlement et participation. » La déclaration est précédée d'un préambule qui énumère les droits historiques de la Catalogne.

En décembre 2013 le gouvernement catalan annonce l'organisation d'un référendum le 9 novembre 2014. La question soumise à la population sera double : Voulez-vous que la Catalogne devienne un Etat ? Dans le cas d'une réponse affirmative : Voulez-vous que cet Etat devienne indépendant ? Cette double question permet donc trois options : un Etat catalan indépendant, un Etat catalan fédéré avec l'Espagne ou le statut quo - une région autonome dans le cadre de l'Etat espagnol.

Les droits historiques catalans

L'opinion publique française réagit souvent avec incompréhension quand la Catalogne fait appel à ses droits historiques, à son histoire en tant que nation européenne avec une identité propre. Or, une histoire catalane existe bel et bien, car l'Espagne a toujours été un État composé de plusieurs peuples qui se définissent eux-mêmes comme nations et qui possèdent leur propre langue maternelle et leur propre culture.

La langue catalane, dont les premiers textes datent du XII^e siècle, est parlée par environ 10 millions de personnes, elle est utilisée dans tous les domaines de la société, dans l'administration, l'enseignement et les sciences, elle possède une vaste littérature traduite dans tous les langues du monde. Dans l'ordre d'importance du nombre des locuteurs en Europe, le catalan se situe à la 11^{ème} place, approximativement au même niveau que le portugais, le grec, le tchèque et le suédois, avant le bulgare, l'estonien, le danois et le slovaque. Il ne s'agit donc pas d'une langue régionale et minorisée selon la définition française, mais de la langue propre et historique de la Catalogne.

Mais la langue catalane n'est pas le seul marqueur de l'identité nationale catalane. Les Catalans se sentent membres d'une ancienne nation européenne, formée sur la base de trois institutions importantes qui définissent la vie et la culture politiques de la Catalogne depuis le XII^e siècle : « les Corts », un parlement - qui se réunit pour la première fois en 1218, la Généralité, un gouvernement - l'actuel président de la Généralité est le 129^{ème} de l'histoire catalane - et les « Constitutions », un recueil de textes juridiques, politiques et économiques qui permettaient à la Catalogne d'assurer depuis le XII^e siècle l'autogouvernement du pays par rapport aux rois d'Aragon. Selon l'historien Jaume Vicens Vives, l'exercice séculaire de ces instruments politiques aurait créé une culture politique favorable à la négociation, basé sur le commerce et la création des richesses, et excluant tout recours à la force, contraire au développement économique. Cette culture du pacte joue toujours, de nos jours, un grand rôle dans l'autodéfinition de l'identité catalane.

La perte brutale de ses institutions dans la sanglante occupation de la Catalogne à la fin de la guerre de Succession en 1714, l'annexion politique et économique de la Catalogne à la Castille et l'imposition de la langue castillane se sont également gravés profondément dans l'identité catalane. L'idée de la récupération des anciennes libertés perdues reste une constante dans l'histoire catalane contemporaine : aussi bien au cours de la renaissance de la littérature catalane au XIXe siècle, la *renaixença*, que dans les écrits du « Catalanisme » politique des pères de la Catalogne moderne, Pi i Maragall, Almirall, Prat de la Riba, Torras i Bages, Rovira i Virgili à la fin du XIXe et au début du XXe siècle, et évidemment lors de la déclaration d'un Etat catalan en 1931 par Francesc Macià.

L'opposition de l'Espagne

L'État espagnol a toujours été opposé à toute émancipation nationale catalane. En effet, le nationalisme espagnol – il s'agit en fait d'un nationalisme castillan - a toujours été obsédé par la vision d'un État centralisé, avec une seule langue et culture, la castillane – une pensée influencée par l'esprit colonisateur de la Reconquista. Dans cette vision, les autres langues et cultures de l'État ont toujours été perçues comme un « problème ». Le fait que l'État espagnol n'ait pas connu jusqu'en 1979 de véritable culture politique démocratique – sauf pendant le bref épisode de la République dans les années 30 - a contribué en outre au développement d'une pratique politique autoritaire et agressive quand il s'agissait d'assumer l'intégration des différents peuples présents à l'État. Les deux dictateurs du XXe siècle, les généraux Primo de Rivera et Franco, ont même essayé d'effacer les langues et cultures non-castillanes par la répression et les interdictions.

L'idéologie « catalaniste » – pensée qui vise depuis la fin du XIXe siècle la récupération des libertés nationales perdues en 1714 – par contre, a toujours imaginé des scénarios de restructuration de l'État espagnol par la voie démocratique dans une logique fédérale ou confédérale. L'indépendantisme, comme nous le connaissons aujourd'hui, a toujours existé, mais il était – jusqu'en 2006 - minoritaire.

« L'État des autonomies » de 1979, qui est le résultat de la négociation entre les partis politiques espagnols nouvellement constitués après la mort de Franco et les représentants catalans – mais toujours sous la pression des élites franquistes – est un compromis. L'État ne sera ni un Etat complètement centralisé – comme l'auraient souhaité les nationalistes espagnols – ni une fédération de « nations historiques » qui était le souhait des nations non-castillanes, notamment des Basques et des Catalans.

L'autogouvernement des communautés autonomes est basé sur une décentralisation concédée par l'État, mais qui peut être remise en question par ce dernier en cas de conflit entre les deux centres de décision. La souveraineté n'est donc pas partagée, comme dans le cas des fédérations, comme par exemple en Allemagne ou aux États-Unis, mais elle se situe exclusivement au

niveau de l'État espagnol. Pour éviter la singularisation des « nationalités historiques », la Catalogne, le Pays basque et la Galice, le gouvernement espagnol crée en outre 17 autonomies différentes – un système appelé « le café pour tous » – certains d'entre elles artificielles. « L'État des autonomies » de 1979 ne règle donc pas l'insertion des nations historiques dans l'État, mais instaure au contraire un équilibre instable.

Le statut d'autonomie catalan de 1979 a néanmoins permis le développement d'une société catalane moderne entre 1979 et 2005, où la langue catalane joue son rôle en tant que langue de la vie politique, administrative et de l'enseignement, mais le déséquilibre entre les deux pouvoirs – qui favorise le pouvoir central – rongé à la longue les bases du compromis de 1979 entre l'Espagne et la Catalogne. En effet, le gouvernement central essaye sans cesse – dans une sorte de guerre politique et juridique larvée - d'interpréter le statut d'autonomie dans un sens minimaliste ou carrément « espagnoliste », tandis que le gouvernement catalan essaye de créer plus d'espace pour les revendications catalanes spécifiques au niveau de la politique, de l'économie et de la langue.

Le conflit-clé de la réforme du statut d'autonomie de 2006

Ces frictions permanentes entre Madrid et Barcelone autour des compétences de l'autonomie catalane créent en Catalogne vers le début des années 2000 la conviction que le statut d'autonomie de 1979 ne correspondrait plus aux besoins d'une Catalogne du XXI^e siècle. La rédaction d'un nouveau projet de statut débute en 2003 et le texte est approuvé en septembre 2005 par le Parlement catalan avec 120 voix contre 15. Ce document porte très clairement des caractéristiques fédéralistes, mentionne le caractère multinational de l'État espagnol et précise que la Catalogne est une nation. Par ailleurs, il essaye de « blinder » deux questions clés du contentieux catalano-espagnol : premièrement, la question de la langue, en déclarant le catalan et l'espagnol comme les deux langues obligatoires en Catalogne – ce qui n'était pas le cas dans le statut de 1979. Deuxièmement, la question du financement de l'État que le nouveau statut voudrait régler d'une manière bilatérale entre l'État et la Catalogne.

En effet, la Catalogne considère qu'elle est gravement handicapée dans son développement économique, car elle serait depuis longtemps utilisée par l'État espagnol comme le fournisseur de richesses de l'Espagne qui financerait de cette manière-là, d'une part, des régions chroniquement sous-développées où le taux des fonctionnaires et des investissements de l'État en serait anormalement élevé sans que ces régions se modernisent pour autant et d'autre part, des infrastructures pharaoniques, autoroutes et aéroports, qui ne correspondraient pas aux besoins économiques de l'État, mais qui serait le fruit d'une vision idéologique centraliste castillane. La Catalogne serait prête à être solidaire avec le développement économique de l'État, mais ne veut plus financer la subsidiarité chronique de certaines régions en mettant en danger sa propre capacité économique.

Depuis l'élaboration du nouveau texte en 2003 et notamment son approbation par le parlement catalan, le projet de réforme subit de nombreuses attaques. Le Parti populaire, conservateur, et d'autres forces marquées par le nationalisme espagnol, comme par exemple la Conférence épiscopale espagnole ou des autorités militaires, se prononcent violemment contre le nouveau statut. Le retour des documents catalans confisqués par la dictature de Franco et entreposés dans les archives de Salamanque, exigé depuis longtemps par des associations et le gouvernement de Catalogne et qui devient effectif en 2005, déclenche parallèlement une campagne anti-catalane dans les médias espagnols – une tendance qui fait partie intégrante de l'idiosyncrasie nationaliste espagnole tout au long du XXe siècle : prises de positions anti-catalanes de journalistes, notamment de la chaîne de radio COPE, propriété de la conférence épiscopale, de représentants politiques de gauche et de droite, la collecte de signatures contre le nouveau statut de la part du Parti Populaire et des appels au boycott de produits catalans par internet contribuent à créer une ambiance de siège contre le projet.

Cette mobilisation idéologique – truffée de tics antidémocratiques – contre un texte voté démocratiquement par le parlement représentant la population catalane a été ressentie par les Catalans comme une agression et une humiliation graves. Elle laisse en outre planer des doutes sur l'efficacité et la véracité de « la transition démocratique » après la mort de Franco, car les Catalans voient derrière ces agressions l'image de l'Espagne autoritaire et antidémocratique « de toujours ».

Dans cette ambiance, le projet sera modifié à deux reprises, une première fois par le parlement espagnol en 2006 et une deuxième fois par le tribunal constitutionnel en 2010, qui modifie profondément le texte initial en éliminant tous les éléments qui auraient pu favoriser une évolution fédérale des relations Catalogne-Espagne. La référence « la Catalogne est une nation » est éliminée du texte. Quelques jours après cette décision, la manifestation « Nous sommes une nation. C'est nous qui décidons », convoqué par l'organisation non-gouvernementale Òmnium Cultural, réunit plus d'un million de personnes dans les rue de Barcelone. Cette manifestation a le soutien de tous les partis politiques catalans, de tous les syndicats et d'environ 1.600 associations culturelles.

Conclusion

Le projet de réforme du statut d'autonomie de 2006 a été une tentative – peut-être la dernière de l'histoire – de réaliser l'insertion de la Catalogne dans l'État espagnol sur des bases fédérales et d'amorcer l'intégration des nationalités historiques par la modernisation et la fédéralisation des structures de l'État espagnol.

Mais la majorité des partis politiques espagnols, de droite et de gauche, restent enfermés dans une conception hispano-castillane de l'État, une conception surannée où les conflits étaient historiquement réglés par l'intransigeance et la

force et non par la négociation, attitude qui ne laisse la place qu'à un vainqueur et un vaincu, et dans une aversion séculaire pour ceux qui ne se sentent pas Espagnols. Or, selon le philosophe Theodor Adorno, toute société post-dictatoriale devrait faire un travail en profondeur de récupération de la mémoire historique. Ce travail n'a pas eu lieu en Espagne, et les responsabilités se cachent derrière les amnisties, juridique et psychologique. Logiquement, la culture politique de l'État reste donc marquée par de nombreux déficits démocratiques. Le problème n'est donc pas catalan, mais espagnol.

Malheureusement, Madrid n'a toujours pas compris que c'est justement ce manque de culture politique qui a accéléré – et qui accélère toujours – le processus en faveur de l'indépendance de la Catalogne. Au contraire, le gouvernement espagnol s'oppose catégoriquement à une négociation avec le gouvernement catalan au sujet de l'organisation d'un référendum. Il s'engage même dans la direction inverse, celle de l'accélération de la politique de recentralisation de l'État et de l'ingérence dans les compétences catalanes au niveau de l'économie, de l'administration et de l'enseignement. Cette attitude tranche évidemment fondamentalement avec la culture politique du Royaume Uni qui par rapport à l'Écosse vise la seule solution acceptable dans un pays démocratique du XXI^e siècle : l'expression par les urnes.

L'argument central du gouvernement espagnol pour s'opposer à l'organisation d'un référendum serait que la constitution l'interdirait. Or, le 6 février 2014, 31 juges catalans – donc des hauts fonctionnaires de l'État – signent un manifeste qui précise : « Il faut partir d'un fait qui selon nous est indiscutable: la Catalogne est une nation. Parce qu'elle a une histoire, une culture, une langue propre. Et elle a surtout la volonté, exprimée de manière répétée et persévérante, d'être reconnue comme une société nationale différenciée, compatible avec son caractère pleinement intégrateur bien attesté dans l'histoire la plus récente » - en référence à l'intégration démocratique de plusieurs vagues d'immigration. Les juges ajoutent que cette indiscutable réalité nationale de la Catalogne implique indéfectiblement la reconnaissance de son droit de décider : le « principe démocratique imprègne tout le dispositif juridique international et communautaire, et une de ses manifestations les plus élémentaires est le droit des peuples à décider de leur avenir ».

Le manifeste conclut que « le cadre constitutionnel actuel – interprété à la lumière de la norme internationale et des principes et droits fondamentaux qui l'inspirent – permet l'exercice viable et légitime du droit de décider que réclame majoritairement la société catalane ».

Ajoutons que cette position est d'autant plus pertinente que le mouvement catalan en faveur du « droit de décider » s'exprime et se structure de façon parfaitement démocratique et pacifique. Il est même, dans l'histoire européenne, exemplaire.

* **Michel Leiberich** est maître de conférence en germanistique et histoire catalane de l'Université de Perpignan. Chercheur en identités collectives et nationales.